Envoyé en préfecture le 07/05/2019
Reçu en préfecture le 07/05/2019
Publié le
ID : 060-216004259-20190503-DEL202019-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 3 mai 2019

N° 20/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 8

Absents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
26/04/2019

Date d'affichage
26/04/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 3 mai 2019 à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26/04/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :
M. RIGOLET Michel ; Mme RULENCE Dorothée, M. KOUAOVI Éric ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. LECHEVALIER Gilles ; M. PEIFFER Philippe ; Mme Isabelle VILAIN
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
- M. FERRY Dominique donne pouvoir à Hubert BRIATTE
- Mme CHARTIER Florence donne pouvoir à M. RIGOLET Michel
- Mme QUIGNAUX-MOINAT Laetitia donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée
- Mme SOLINAS Brigitte donne pouvoir à Mme Isabelle VILAIN

Etai(ent) excusé(s) : M. MARTINEZ Laurent
Etai(ent) non excusé(s) : Mme PARENT Nathalie, Mme MAROT Catherine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme RULENCE Dorothée

OBJET

Marché Maitrise d'œuvre d'exécution pour la MSP : attribution

M. le Maire rappelle qu'un appel d'offre pour la mission de Maitrise d'œuvre d'exécution pour la MSP a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée pour un dépôt dématérialisé des offres fixée au 2 mai 2019 à 14h00. Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 3 mai 2019 à 10h00 en présence d'Hubert Briatte, le Maire, Michel Rigolet 2ème adjoint et de Florence Chartier conseillère municipale afin de procéder l'ouverture des plis et à l'analyse des offres.

M. le Maire présente les 3 entreprises ayant répondu :
- Entreprise Husson basée à Vieux Moulin
- Entreprise IDONEIS basée à Senlis
- Entreprise AD REM architecture basée à Compiègne

Les critères de sélections étaient valeurs technique et valeurs des prestations, chacun notés sur 50 points. Un tableau détaillant l'analyse a été établi, il est consultable en pièce jointe.

Monsieur le Maire résume l'analyse au conseil municipal.

Entreprises	Valeurs techniques sur 50points	Valeurs des prestations sur 50 points	Total des points sur 100 points
HUSSON	43 / 50	50 / 50	93 / 100
IDONEIS	49 / 50	39,20 / 50	88,20 / 100
AD REM	24 /50	37,50 / 50	61,50 / 100

Au vu de l'analyse Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise HUSSON.
M. le Maire propose au conseil municipal l'architecte Husson qui s'est vu attribué la note totale de 93 points / 100 points qui le place en première position. Le Taux de rémunération est fixé à 4.9% de 800 000 € soit 39 200.00 € HT.

Envoyé en préfecture le 07/05/2019
Reçu en préfecture le 07/05/2019
Publié le
ID : 060-216004259-20190503-DEL202019-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** le marché de maître d'œuvre d'exécution pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire à l'architecte Husson pour un taux de rémunération de 4.9% de 800 000 € soit 39 200.00 € HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché ainsi que tous les actes contractuels y afférents.

Ainsi fait et délibéré le 03/05/2019, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Hubert BRIATTE

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)